


Voir orientation d'aménagement



COMMUNE DE CONTREXÉVILLE
Département des Vosges
PLAN LOCAL D'URBANISME
ZONAGE
Règlement approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25 Juin 2009

Echelle : 1 / 5000ème

Vu pour être annexé à la délibération
du 24 janvier 2012, approuvant le
P.L.U. de Contrexéville.
Le Maire,

Arnaud SALVINI



- UA : zone centrale dense
- UA1 : secteur réservé au thermalisme, tourisme, loisirs...
- UBa : secteur de collectif
- UBc : secteur d'habitat mixte
- UBc : secteur pavillonnaire
- UBs : secteur de sports et loisirs - UBsc : secteur du camping
- UY : zone d'activités
- 1AUa, 1AUb, 1AUba et 1AUc : zone d'urbanisation future à vocation d'habitat
- 1AUy : zone d'urbanisation future à vocation d'activités
- 1AUl : zone d'urbanisation future à vocation de tourisme, loisirs et activités liées à la santé et au bien être
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme
- A : zone réservée aux activités agricoles
- N : zone naturelle à protéger en raison du site, de risque, de nuisances
- Nb : secteur lié à la gestion collective des déchets
- NL : secteur naturel à vocation de sports, loisirs et activités de tourisme
- Ny : secteur lié à l'existence d'une activité artisanale

: périmètre de mise à l'étude du P.P.R.U.
 : emplacement réservé
1. Au bénéfice de la commune, pour créer une voie nouvelle, 4600 m2